

**MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 26 JANVIER 2016 à 20H30****Présents :**

Emmanuel HUGOU, Arlette RUIZ, Jacques CHAIX, Martine BREMOND, Francis MARUZZOLO, Sandrine FANGUIAIRE, Laurent ETIENNE, Christel DE LONGUEVERGNES, Caroline LECLERC, Alain THOUROUDE.

Absents excusés :

Françoise GILLET (procuration à Laurent ETIENNE), Sylvie CAVALLARO (procuration à Caroline LECLERC), Éric GILLET (procuration à Emmanuel HUGOU), Maurice MATHIEU (procuration à Francis MARUZZOLO).

Absents :

Nicolas BERNE, Jean-Marcel VEGLER, Carine OZIEL MALKA, Nadia FRATICELLI, Michel PARME.

Nomination d'un secrétaire :

Laurent ETIENNE

Approbation du dernier compte rendu : VOTE : 14 POUR

Demande de subvention auprès de la Région : La subvention est demandée pour l'embauche de deux écocardes à temps plein pour St Julien plage et de 4 postes à la vigie (deux fois 4h par jour).

Les écocardes suivent désormais depuis 2015 la formation de 3 jours assurée par le PNRV. Ils tournent sur tout le territoire du lac d'Esparron, deux écocardes sont en permanence sur la commune de St Julien. Ces effectifs sont à la charge de la commune.

Les postes en vigie sont assurés par des jeunes de 18 ans révolus, 4h par jour chacun pendant 2 mois.

La subvention représente environ 50% des frais occasionnés soit pour 2016 dont l'estimation est de 23 543,41€ de salaires.

VOTE : 14 POUR

Le contrat enfance jeunesse : convention signée avec la CAF en 2015 - Délibération du 29 juin 2015.

Chantier Alpes de Lumières : Le projet porte sur le lavoir de Foun d'Icard. Suite à une visite sur site en présence de S FANGUIAIRE, un constat de travaux a été fait : changer la structure en bois de la charpente – les tuiles – consolider les piliers – réaménagement du muret arrière – et remise en état de l'arrivée d'eau. M le Maire précise que cet ouvrage présente un état de délabrement et de dangers depuis plusieurs années. Sa restauration est devenue une priorité pour les raisons évoquées ci-dessus et pour l'image de la commune et sa volonté à vouloir entretenir et conserver son patrimoine. Le coût à la charge de la commune s'élève à 10 344€.

VOTE : 14 POUR

Contrat CIGAC : Assurance du personnel communal, pour le remboursement des salaires en cas de maladie, assurance décès... Le taux passe en 2016 à 8,97% de la masse salariale brute.

VOTE : 14 POUR

Retrait de la commune de Cabasse du SIDEVAR : La commune de Saint Julien doit se prononcer sur la demande de retrait de la commune de Cabasse. Un audit a été réalisé au sein du SIDEVAR, une présentation sera prochainement faite à ce sujet.

VOTE : 14 VOIX CONTRE LE RETRAIT

Convention AIST : Visite médicale du personnel communal. Prix de la visite : 107,93€ pour le personnel titulaire et 49,15€ pour les contrats - les visites sont payées tous les ans et passées au personnel tous les 2 ans.

VOTE : 14 POUR

Subvention au collège de Barjols : Demande faite pour deux séjours, un au ski, à Vars pour un montant de 297€ pour un enfant et un second à Londres pour un montant de 355€ pour deux élèves, soit un total de 652€.

VOTE : 14 POUR.

Majoration pour les repas à la cantine scolaire : Cette majoration concernera les inscriptions en retard comme les repas non prévus à l'avance. Le système de gestion acquis en 2015 permet aux parents les inscriptions en ligne. Cependant malgré cet outil pratique, chaque mois une trentaine de parents n'inscrit pas leurs enfants dans les temps impartis, informe la mairie la veille ou laisse leur(s) enfant(s) à la cantine sans avertir et sans inscription préalable. Ces parents paieront la totalité du prix des repas, soit 3,33€ par repas pris par leur(s) enfant(s) à compter du 1^{er} février 2016.

VOTE : 14 POUR.

Contrat EDF : Concerne uniquement le renouvellement du contrat du compteur « salle du foyer », celui-ci ayant pris fin le 31/12/2015, sur lequel sont branchés une partie de l'école et le coffret forain.

VOTE : 14 POUR.

Contrat assurance dommage ouvrage pour les travaux de la maison de retraite : L'assurance avait été demandée par les architectes en début de chantier mais jamais contractée. Un premier devis donné par GROUPAMA faisait état d'un montant d'environ 100 000€.

L'offre de l'assurance PILLIOT est arrêtée à la somme de 30 299,87€. Monsieur le maire propose de retenir cette offre dont les garanties sont raisonnables en rapport à la réalisation et des risques. La commune ne peut raisonnablement pas contracter une assurance à 100 000€ compte tenu que celle-ci n'a pas été prévue au budget initial du chantier.

VOTE : 14 POUR

Annulation bail foyer rural : M Jacques CHAIX ne pouvant participer à cette décision, le quorum n'est plus atteint. La décision est reportée.

Modification de la DM 6 : Une erreur de chapitre ayant été faite lors de la saisie de la DM6 (040 au lieu de 041), il convient de voter l'accord de sa modification pour être prise en compte en Préfecture.

VOTE : 14 POUR

4L Trophy : Une demande d'aide a été déposée auprès de la commune pour participer à ce challenge par sponsoring – Dépose du logo de la commune sur le véhicule – participation 400€.

VOTE : 14 pour

Divers :

- Remplacement de la conduite d'eau rue Terdobbiate suivi par un bureau d'étude, cabinet Tramoy pour une somme d'environ 7 800€. Travaux d'ici fin juin (date de pose de l'enrobé par la Direction des Routes). Information préalable des riverains et commerçants.
- Travaux maison de retraite : l'entreprise de Plomberie AEB est en liquidation judiciaire. Un expert a été mandaté pour chiffrer la réalisation du travail effectué. Il faudra ensuite relancer le marché (3 mois) puis compter 5 mois pour finaliser le chantier. Fin de chantier prévue entre juillet et septembre 2017.
- Station-service : Le projet est toujours d'actualité. Recherche de subventions.

La séance est levée à 22h35.
FIN DE SEANCE

